Bordereau attestant l'exactitude des informations - COUTANCES - 5002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2026 - 6831 - 2010 B 00054 - 492 844 212 - @SCENDIMMO

CERFRANCE

2010 B 54
POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 2026/6831
LE 15.10.26
LE GREFFIER DU TRIBUNAL

Plaquette annuelle

SARL
SARL ASCENDIMMO

34 ROUTE DE BOUILLON - 3 RESIDENCE
LES SAULES
50610 JULLOUVILLE

Siret 49284421200034

Exercice clos le 31/12/2025

Cerfrance Normandie Ouest
216 Av. des Digues
14123 Fleury-sur-Orne

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de SARL SARL ASCENDIMMO relatifs à l'exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 98 121 €
- Chiffre d'affaires : 61 529 €
- Résultat net comptable : -10 291 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à FLEURY SUR ORNE, le 19/05/2026

VIRGINIE BEAUFILS

Expert-comptable

Signé par
VIRGINIE BEAUFILS
Signature numérique de : VIRGINIE BEAUFILS
Date : 15-06-2026 07:04
Lieu :
3037636632356439 2d313732302d346331322d61613...

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | SARL ASCENDIMMO - SIREN : 492844212 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

Exercice N clos le | 31/12/2025 |

ACTIF

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	1 000	016		1 000
	Immobilisations corporelles	028	62 109	030	48 318	13 791
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	63 109	048	48 318	14 791
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	1 182	074		1 182
	Charges constatées d'avance	092	4 475	094		4 475
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	77 673	086		77 673
	TOTAL II	096	83 330	098		83 330
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	146 439	112	48 318	98 121

PASSIF

				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	10 000
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	1 000
	Réserves réglementées		130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	
	Report à nouveau		134	8 529
	Résultat de l'exercice		136	-10 291
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	TOTAL I		142	9 237
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	2 201
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169 804	172	3 007
	Comptes courants d'associés		173	83 675
	Autres dettes		175	0
	Produits constatés d'avance		174	
	TOTAL III		176	88 883
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	98 121

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	499
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0

Certifié conforme
le gérant

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL ASCENDIMMO - SIREN : 492844212 ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE — N clos le 31/12/2025

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue biens		215		214		
Production vendue services		217		218		61 529
Production stockée				222		
Production immobilisée				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		44
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		61 574
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises)				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier / immobilier			242		23 060
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	405	244		648
Rémunérations du personnel				250		35 173
Cotisations sociales	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		252		1 542
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254		12 198
Dotations aux dépréciations				256		
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259		262		90
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		72 712
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270		-11 138
Produits financiers	(III)			280		847
Produits exceptionnels	(IV)			290		
Charges financières	(V)			294		
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347		300		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348				
Impôts sur les bénéfices	(VII)			306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310		-10 291

B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2 : 312 — 314 : 10 291

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	28 898	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	4 774	
Provisions non déductibles						322		
Impôts et taxes non déductibles						324		
Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	240	
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997

DÉDUCTIONS

Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987				342
France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989				
Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138				
Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993				
Bassins urbains à dynamiser – BUD	992							
Créance report en arrière du déficit				346				350

Dont divers

Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	23 620	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables				360
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	23 620	372

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Don	150
Amendes et pénalités	90

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SARL ASCENDIMMO - SIREN : 492844212 — Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale / Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 000	412		414		416	1 000	
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460	53 874	462		464		466	53 874	
Autres immobilisations corporelles		470	7 736	472	499	474		476	8 235	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	62 610	492	499	494		496	63 109	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550	31 726	552	10 775	554		556	42 501
Autres immobilisations corporelles	560	4 395	562	1 423	564		566	5 818
TOTAL	570	36 120	572	12 198	574		576	48 318

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

DGFiP N° 2033-D-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SARL ASCENDIMMO - SIREN : 492844212 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
	TOTAL à reporter 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	2 012	381	2 012
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Montant de la TVA collectée				374	12 671
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	3 784
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	28 029

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

N° 2031-SD 2026
cerfa
N° 11085*28
Formulaire obligatoire (art 53A ou 302 septies A bis du code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/01/2025	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"		
et clos le	31/12/2025	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐			

A IDENTIFICATION

34 ROUTE DE BOUILLON - 3 RESIDENCE LES SAULES
50610 JULLOUVILLE
FRANCE

SIREN : 492844212 - SARL ASCENDIMMO

**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Formation continue d'adultes

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION:			col 1	col 2
1 Résultat fiscal (bénéfice colonne 1 - déficit colonne 2)			23 620	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers:				
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu:	a			
à déduire : quote part frais et charges correspondants	b			
Revenus nets exonérés (a-b)	c			
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		Total (c + d)	
3 Total			23 620	
4 Bénéfice imposable (col 1 - col 2) ou déficit déductible (col 2 - col 1)			23 620	
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %				
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)				
Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme :	e			
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies :	f			

5 Plus values	taxées selon règles particuliers		à court et à long terme exonérées		
à LT imposables à 12,8%		à LT art 39 quindecies		dont PVLT exonérées (art 151 septies A)	
				dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)	

6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art 44 sexies	☐	ZRR art. 44 quindecies	☐	Jeune entreprise (JEI)	☐
Zone franche urbaine 44octies ou 44 octies A	☐	Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies	☐	Autres dispositifs	☐		
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies	☐

Exonération ou abattement pratiqué :		sur PVLT imposable à 12,8%	
		sur le bénéfice professionnel	
7 dont BIC non professionnels:	A – bénéfice :	B – déficit :	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).			
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)			
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)			
- **Plus-values** PV nettes à long terme imposable à 12,8 %			
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel			
8 Régime des sociétés de personnes			
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9 Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	Tiime Expert

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

COMPTABLE ET/OU CONSEIL

Comptable : ☐ Salarié ?

Association AGC CERFRANCE NORMANDIE OUEST
216 AV des DIGUES
14123 FLEURY SUR ORNE
FRANCE

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Désignation du prestataire	

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

Si déposé néant, cochez la case:	☐

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).

Identification, adresse, SIREN, qualité des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal des associés personnes physiques	Associé gérant	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel (col. 1) ou non professionnel (col. 2)		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
GODEFROY SANDRINE 34 ROUTE DE BOUILLON - 3 RESIDENCE LES SAULES 50610 JULLOUVILLE FRANCE 21/11/1966 FONTENAY-SOUS-BOIS 94 FR - FRANCE	☐	-2 639		
CHARLUET BERNARD 34 ROUTE DE BOUILLON - 3 RESIDENCE LES SAULES 50610 JULLOUVILLE FRANCE 11/03/1946 PARIS 75 FR - FRANCE	☒	17 760		
Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année				

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD	
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice:	
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice	

PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value
Totaux :			

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR :

1° Approbation des comptes 2025

2° Affectation du résultat

3° Fixation d'une rémunération du travail de l'exploitant

A Jullouville, le 13 Juillet 2026, à 18h, les associés de la SARL ASCENDIMMO se sont réunis sur convocation du gérant au siège social 34, route de Bouillon 50610 JULLOUVILLE :

Sont présents : Mr CHARLUET Bernard représentant 50% des parts

Mme CHARLUET Sandrine représentant 50% des parts

Il est donc constaté que 100% des porteurs de parts sont présents.

RESOLUTION N°1 : APPROBATION DES COMPTES 2025

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître un chiffre d'affaires s'élevant à : 61574 € et le résultat fait apparaître un déficit de -10 291.33€

Les comptes de l'exercice sont approuvés à l'unanimité

RESOLUTION N° 2 : Le gérant propose d'affecter le déficit de -10 291.33 € au compte report à nouveau.

Les associés décident d'affecter le déficit au compte « report à nouveau »

RESOLUTION N° 3 : Le gérant propose de fixer sa rémunération à 1 700 €/mois

Les associés décident à l'unanimité de fixer à 1 700€ par mois le montant de la rémunération du travail de l'exploitant.

A 19h n'ayant plus aucune question, les associés décident de clôturer l'assemblée.

Le gérant,

